



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Thomas HERMAND, Maire de la commune de Serqueux, atteste avoir procédé à l’affichage de l’avis d’enquête publique prescrit par arrêté municipal N°34/2025 du 19/06/2025 relatif à l’élaboration de la carte communale de la commune de Serqueux, avant son approbation par le conseil municipal :

- En mairie : le 19/06/2025
- Au panneau d’affichage de la mairie : le 19/06/2025
- Pupitre installé à l’accueil de la mairie : le 19/06/2025
- Panneau lumineux extérieur : le 19/06/2025
- Application mobile « Ma commune connectée » : le 19/06/2025
- Le réseau social « Sarcophagiens de Serqueux » : le 19/06/2025
- Le site internet www.serqueux76.fr : le 19/06/2025
- Place de l’église : 23/06/2025
- A l’intersection route de Compainville – chemin du Plix : le 23/06/2025
- Aux deux entrées d’agglomération route de Neufchâtel : le 23/06/2025
- Route de Gaillefontaine : le 23/06/2025
- A l’intersection route de Rouen – rue de l’Epinay : le 23/06/2025
- Au panneau d’affichage situé à l’atelier communal : le 23/06/2025

Fait à Serqueux, le 23/06/2025

Thomas HERMAND, Maire

